

Mode d'emploi de la démarche qualité Certif'Région

2018

Sommaire

A qui s'adresse le label Certif'Région ?	3
Conditions d'accès	4
Où trouver les informations et les ressources pour la démarche qualité sur le site Internet d'Atout-Métiers ?	5
Les étapes préalables au dépôt de candidature ou au renouvellement du label	6
Points de vigilance	7
Périodes indicatives pour réalisation de l'audit	8
La Règlementation	8
Égalité des chances Égalité d'accès	10
Les bonnes pratiques attendues dans la démarche Certif'Région	10
Les partenaires de la charte qualité régionale de la formation	11
Se professionnaliser	11
Vos Interlocutrices	12

A QUI S'ADRESSE LE LABEL CERTIF'REGION ?

Le label Certif'Région est inscrit sur la liste du CNEFOP depuis 2016 et pour trois ans.

↪ Le label qualité est réservé **aux activités de formation** professionnelle continue. Il concerne les organismes de formation et les formateurs indépendants

Si votre activité principale relève **du bilan de compétences, du conseil, du coaching** ou de la **formation professionnelle initiale, ne vous engagez pas** dans la démarche.

↪ Le label **est valable trois années civiles.**

⇒ Renouvellement des labels après trois années. La démarche est identique à celle d'une première demande : vous devez prendre connaissance du référentiel en cours et prendre en compte les évolutions par rapport à l'audit précédent.

Lorsque vous serez labellisé, un logo millésimé et une charte d'utilisation vous seront envoyés



CONDITIONS D'ACCES

- Avoir plus d'un an d'activité.
- Réaliser au moins 50 % de l'activité de formation en région Occitanie
- Avoir un chiffre d'affaires d'au moins 50 000 €
- Avoir auto – diagnostiqué l'organisme
 - Un outil est à votre disposition pour construire vos dossiers pas à pas
 - Il vous permet de constituer vos dossiers de preuves qui seront nécessaires le jour de l'audit
 - L'outil se présente sous la forme d'un questionnaire et peut être utilisé autant de fois que nécessaire

Le référentiel, commun aux financeurs de la formation professionnelle en Occitanie, indique, les **points sur lesquels portera l'audit final**.

NB : Le respect de la réglementation constitue la condition sine qua non pour vous engager dans la démarche qualité.

Ces conditions matérielles minimales, ici détaillées à titre de rappel, ne figurent pas en tant que telles dans l'autodiagnostic, mais feront évidemment l'objet de vérifications lors de l'audit.



Vous devrez avoir constitué à minima 15 (14 pour les formateurs indépendants) des 18 dossiers de preuves dans l'autodiagnostic pour pouvoir déposer votre dossier de candidature. Ceci afin d'être sûr que votre démarche est complète et que votre organisme est prêt à recevoir l'auditeur.

OU TROUVER LES INFORMATIONS ET LES RESSOURCES POUR LA DEMARCHE QUALITE SUR LE SITE INTERNET D'ATOUT-METIERS ?

Un métier, une formation, un emploi

www.atout-metierslr.fr

ACTUALITES

- Bilan 2015 de l'information conseil VAE dans le territoire Languedoc Roussillon (01/04/2016)
- Conférence régionale le 8 avril prochain : « connaître sa nouvelle région Langue... » (10/03/2016)
- Les 1 117 formations de l'Apprentissage sont en ligne ! (14/03/2016)

RENDEZ-VOUS

- L'offre de formation aux compétences clés en région (12/04/2016)
- Les obligations des organismes de formation (19/04/2016)
- Un métier, une formation : où trouver l'information ? (19/04/2016)

VEILLE EMPLOI - FORMATION

Consultez toute la veille emploi-formation

Me former en région *
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Trouver un métier

Mot clé : rechercher

© ATOUT METIERS - 2016 - Mentions légales et Crédits

www.atout-metierslr.fr

Accueil / Actus Les animations 2017 Métiers de la formation et de l'orientation Acteurs emploi formation La démarche qualité en région

Accueil / Actus > La démarche qualité en région

La démarche qualité en région

L'accès à la candidature au label Certif Occitanie 2017 est clos.

Pour être informé de l'ouverture du dépôt des candidatures au label Certif Occitanie 2018 Vous pouvez vous inscrire : [ICI](#)

Le label Certif Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est inscrit sur la liste du CNEFOP

Les organismes de formation peuvent s'engager dans la démarche régionale et partenariale et obtenir le label Certif Occitanie. Cette mention sera délivrée aux organismes qui sont en capacité d'adopter, de mettre en œuvre et de respecter les critères de qualité définis par les financeurs et regroupés dans les référentiels ("organisme de formation" et "formateur indépendant").

Cette démarche est volontaire. Le coût financier pour l'organisme est celui du temps passé à entrer dans une démarche qualité et des deux formations obligatoires : Sensibilisation à l'égalité professionnelle (organisme libre), référent handicap (organisme labellisé par AGEPIPH).

Les postulants doivent attester de la qualité de leurs pratiques au regard des grands chapitres :

- la stratégie et le pilotage de la qualité
- les ressources humaines,
- l'organisation matérielle,
- l'environnement socio-économique,
- la mise en œuvre des actions de formation.

Les référentiels des critères attendus sont le socle de la démarche qualité, sa consultation et son appropriation sont incontournables pour mettre en œuvre la qualité dans l'organisme de formation. Il est actualisé régulièrement afin de préciser, par des exemples d'indicateurs, les attendus des financeurs. Aussi les partenaires recommandent de consulter les dernières éditions (voir ci dessous).



Accueil / Actus Les animations 2017 Métiers de la formation et de l'orientation Acteurs emploi formation La démarche qualité en région

Accueil / Actus > La démarche qualité en région > Charte qualité régionale : entrer dans la démarche > Ressources pour comprendre et entrer dans la démarche qualité

Ressources pour comprendre et entrer dans la démarche qualité

→ Le mode d'emploi

Le mode d'emploi résume en quelques pages le processus qui permet d'entrer dans la démarche qualité.

→ La charte pour la qualité de la formation en région

La charte qualité des partenaires de la démarche régionale rassemble les grands principes déclinés en critères et indicateurs dans les référentiels.

→ Référentiel Organisme de formation Version pour le label 2018

→ Référentiel Formateur Indépendant Version pour le label 2018

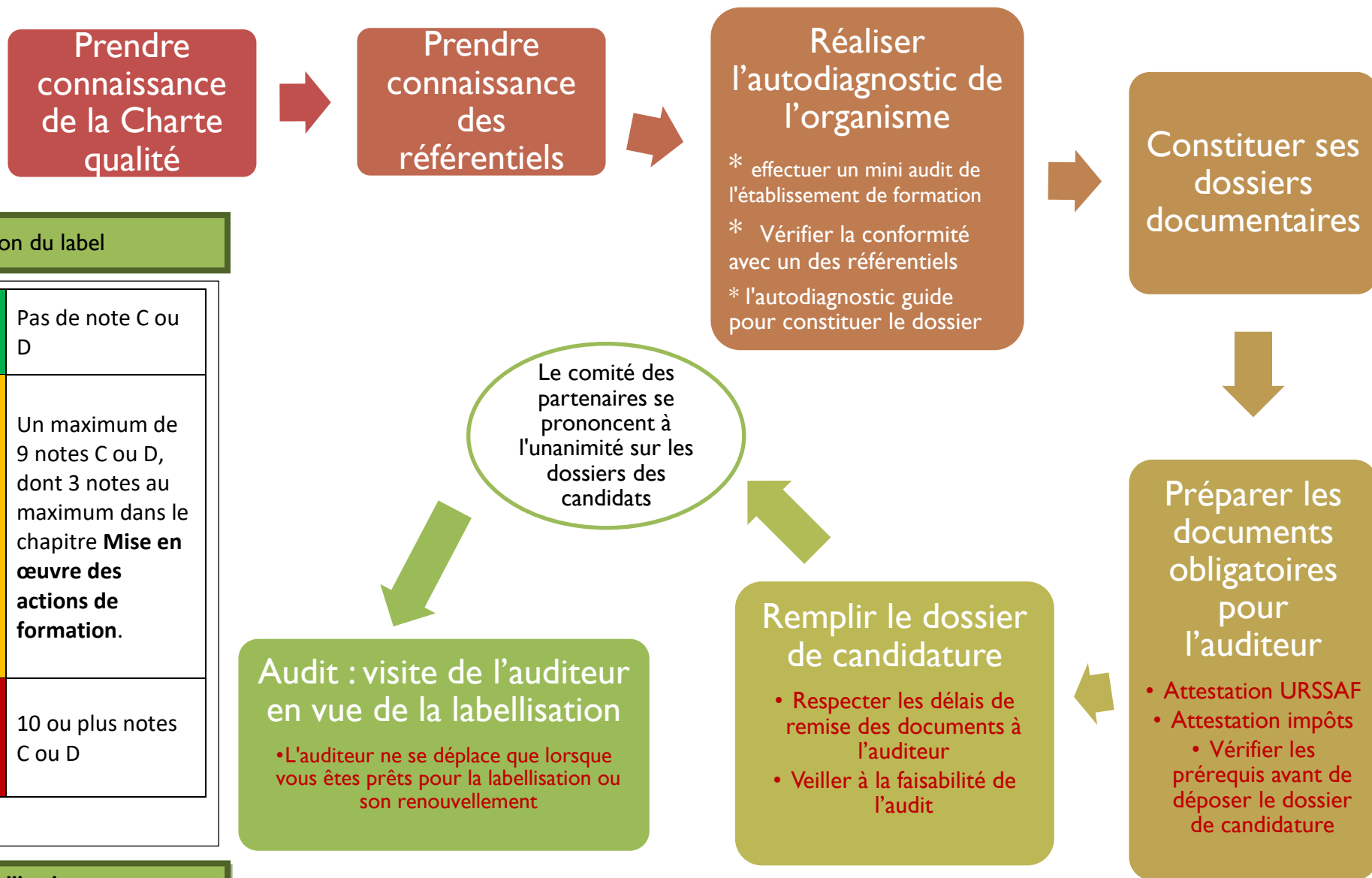
Vous êtes ici :

- Le mode d'emploi : les étapes de la démarche
- La charte qualité
- Les référentiels
- L'outil d'autodiagnostic

Ressources, documentations téléchargeables, accès à l'auto-diagnostic et au dossier de candidature

Des informations collectives sur la démarche qualité "Certif Région 2018" sont proposées en septembre 2017

LES ETAPES PREALABLES AU DEPOT DE CANDIDATURE OU AU RENOUELEMENT DU LABEL





Modalités d'attribution du label


Label attribué	Pas de note C ou D
Avis Réservé : demandes d'actions correctives	Un maximum de 9 notes C ou D, dont 3 notes au maximum dans le chapitre Mise en œuvre des actions de formation.
Refusé	10 ou plus notes C ou D


Le comité de labellisation est souverain dans la prise de décision pour l'attribution du label CertifRégion

POINTS DE VIGILANCE

 Avant de déposer votre dossier de candidature, première demande ou renouvellement de label, vous devez **auto-diagnostiquer votre organisme** à l'aide de l'outil mis à votre disposition : [outil d'auto-diagnostic](#)

 Avant de commencer à renseigner le dossier de candidature vous devez vous munir de votre **numéro de déclaration d'activité** en cours de validité et des éléments déclarés lors de votre dernier bilan pédagogique et financier (BPF) ou de votre bilan comptable.

 Lors du dépôt du dossier de candidature : vérifiez la validité de l'adresse email que vous inscrivez afin de recevoir l'accusé de réception. En cas de non réception du mail de confirmation dans les 24 h, appeler le 04 67 15 90 19.

 Eviter de déposer votre candidature au dernier moment, le label est valable trois années civiles : **une campagne d'enregistrement des candidatures se déroule de septembre à février de l'année suivante**

! ATTENTION !

**POUR CETTE EDITION LA
CANDIDATURE DOIT ETRE
ACCOMPAGNEE DES ATTESTATIONS
DE FORMATION OU D'INSCRIPTION
AUX FORMATIONS :**

- **EGALITE PROFESSIONNELLE**
- **REFERENT HANDICAP**

PERIODES INDICATIVES POUR REALISATION DE L'AUDIT

Dépôt dossier candidature	Audit	Commissions labellisation pour l'attribution de Certif'Région 2018
Septembre	Octobre/Novembre	Comité de labellisation 1 : Décembre/Janvier
Octobre	Novembre /Décembre	Préférence pour les renouvellements Comité de labellisation 2 : Mars
Novembre	Janvier/Février	
Décembre	Février/Avril	Comité de labellisation 3 : Mai Comité de labellisation 3 bis : Juin (Si nécessaire)
Janvier	Avril/Mai	
Février	Mai/Juin/Juillet	Comité de labellisation 4 : Septembre

LA REGLEMENTATION

La conformité avec la réglementation en vigueur est requise pour l'entrée dans la démarche de *La Charte pour la qualité de la formation professionnelle en Occitanie*

L'établissement de formation s'engage, lors de l'entrée dans la démarche de qualité, **à certifier qu'il respecte l'ensemble de la réglementation** qui s'applique **aux établissements de formation et aux actions de formation qu'ils mettent en œuvre.**

Indispensable et téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Occitanie, opérateur du contrôle en formation professionnelle continue

[Guide pratique à l'usage des prestataires de formation professionnelle continue – DIRECCTE](#) Dernière mise à jour mars 2016

- [Décret n° 2015 790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue](#)
- [Bilan Pédagogique et Financier : formulaire, notice et mode d'emploi](#)
- [Circulaire DGEFP n° 2011-01 du 6 janvier 2011 relative à la déclaration d'activité des prestataires de formation.](#)

- [Circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 relative aux textes modifiant les droits et obligations des dispensateurs de formation et adaptant le contrôle](#)

Lois

- **LOI n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (I)**
- **LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (I)**
- [Convention collective nationale des organismes de formation](#)

ÉGALITE DES CHANCES - ÉGALITE D'ACCES

- [Loi no 2006 340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes](#)

○ *Article D6112 I du code du travail : Toute personne concourant à la formation professionnelle tout au long de la vie est formée aux règles relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et contribue, dans l'exercice de son activité, à favoriser cette égalité.*

- Loi handicap du 11 février 2005 : [Informations sur l'accès des personnes en situation de handicap](#)

LES BONNES PRATIQUES ATTENDUES DANS LA DEMARCHE CERTIF'REGION

Outre les obligations réglementaires, les partenaires attendent des établissements de formation qu'ils se forment à l'égalité professionnelle et se sensibilisent à l'accueil en formation des personnes en situation de handicap.

- L'établissement de formation **doit avoir formé, à minima, une personne à l'égalité professionnelle** : [voir la liste proposée d'organismes](#) (cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez contacter d'autres organismes de formation proposant une prestation équivalente)
- L'établissement doit désigner et former un « **Référent handicap** » : Prendre contact avec l'[AGEFIPH Occitanie](#)

LES PARTENAIRES DE LA CHARTE QUALITE REGIONALE DE LA FORMATION

- **ACTALIANS** - Professions libérales et hospitalisation privée,
 - **AFDAS** - Spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, publicité et loisirs, distribution de films, distribution directe, presse écrite, édition phonographique et édition de livres
 - **AGEFIPH**, Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
 - **AGEFOS PME** - Interprofessionnel et interbranches,
 - **CONSTRUCTYS** - Bâtiment et des travaux publics,
 - **DIRECCTE LRMP**
 - **FAFIEC** - Métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et métiers de l'évènement.
 - **FAFIH** - Salariés du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs
 - **FAFSEA** – Salariés des exploitations et entreprises agricoles,
 - **FONGECIF** – Interprofessionnel : congés individuel de formation,
 - **FORCO** - Commerce et distribution
 - **INTERGROS** - Commerce interentreprises (commerces de gros) et commerce international,
 - **OPCAIM** - Industries de la Métallurgie
 - **OPCALIA** - Interprofessionnel et interbranches,
 - **OPCALIM** – Industries alimentaires, coopératives agricoles et alimentation de détail.
 - **OPCA TRANSPORTS et SERVICES** - Transports marchandises, transports voyageurs, transports urbains, transports sanitaires, transports maritimes et fluviaux, ports et manutention, agences de voyages et de tourisme, propreté,
 - **Pôle emploi - Occitanie**
 - **Région Occitanie**,
 - **UNIFAF** – Sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif,
 - **UNIFORMATION** - Economie sociale, Habitat social, Protection sociale
-

SE PROFESSIONNALISER

Le Carif Oref Occitanie propose régulièrement des informations collectives liés à la démarche qualité, tant à Labège qu'à Montpellier.

N'hésitez pas à vous inscrire sur la [liste de diffusion](#)

Et à consulter la page "[Professionnalisation démarche qualité régionale](#)"

VOS INTERLOCUTRICES

Avant le dépôt de candidature

Kristine Poirier – Chargée de mission qualité Carif-Oref Occitanie : kristine.poirier@atout-metierslr.fr

* * *

Après le dépôt de candidature

Danielle Di Battista – Chargée de mission qualité Région Occitanie : danielle.dibattista@laregion.fr |